

COMMUNE DE MARCONNE
COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt six février à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Marconne, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FILLION, Maire, suite à des convocations du 19 février 2020.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur ROYER, excusé, Madame BLARY, formant la majorité des membres.

Madame Isabelle Tirmarche est élue secrétaire.

Compte administratif, compte de gestion et affectation de résultat.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0,00 €	410 536,35 €	0,00 €	5 417,37 €	0,00 €	415 953,72 €
Part affectée à Investissement		- 305 155,63 €			0,00 €	- 305 155,63 €
Opérations de l'exercice	570 725,97 €	738 457,99 €	400 323,59 €	513 163,34 €	971 049,56 €	1 251 621,33 €
Totaux	570 725,97 €	843 838,71 €	400 323,59 €	518 580,71 €	971 049,58 €	1 362 419,42 €
Résultat de clôture		273 112,74 €		118 257,12 €		391 369,86 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement		118 257,12 €			
	Restes à réaliser DEPENSES		10 011,12 €			
	Restes à réaliser RECETTES		0,00 €			
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement		108 245,52 €			

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2019 et

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

108 245,52 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
273 112,74 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le Maire,

Jean-Claude FILLION



la Secrétaire,

Isabelle TIRMARCHE